Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-41

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 19 juin 2026

Objet : Désignation représentants du Centre de Gestion au Groupement Intérêt Public Informatique des centres de gestion

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Caroline SAUMADE, Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Halima FILALI, Joffrey LEON, Olivier GAILLARD, Liliane ALLEMAND, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Marysa GIANNACCINI, Patrick HIGON, Farès ORCET, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jérôme VIC, Patrick DUMAS, Julie MERCIER, Olivier MARTIN, Jacqueline JANIEC, Marie-Michèle ALVARO, Philippe RIBOT, Renaud LEROI, Reynald BUZITH, Jonathan PIRE, Rémy BACHEVALIER, Olivier JOUVE, Jean-Bernard GUIHERMET, Théo GUIGUE, Sylvie NICOLLE; Corinne BOUVIER, Ludovic DI-ROLLO, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cathy CHAULET, Marc LARROQUE;

Étaient absents ou excusés :

André MORRA, Martine SCOLLO-OGIER, Nicolas CARTAILLER, Magali PRADEILLE, Stéphanie LAURENT, Christophe BONNEFOY, Philippe BORDAS, Lionel JEAN, Aurélie ARNAUD, Romain MARTIN, André BRUNDU, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Guy MANIFACIER, Cristel MARCHAND, Camille MARCHAND, Bruno PASCAL, Christian BASTID, Laïla ACHKAR, Gaël MANCUSO ;

Procurations :

Martine SCOLLO-OGIER à Joffrey LEON

Secrétaire de séance :

Théo GUIGUE

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-41-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Sur rapport n° 2-5 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Frédéric GRAS,

Vu, le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.731-4,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DEL-2016-030 du 2 décembre 2016, par laquelle le conseil d'administration a décidé d'adhérer au groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion et a approuvé la convention constitutive de ce groupement,

Vu la délibération n°DEL-2019-24 du 20 décembre 2019, par laquelle le conseil d'administration a décidé de renouveler son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) informatique des centres de gestion,

Vu la délibération n° DEL-2023-11 du 31 mars 2023 par laquelle le conseil d'administration a décidé de renouveler son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Informatique des centres de gestion, pour une durée de 2 ans avec tacite reconduction jusqu'en 2026,

Vu la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour l'informatique des centres de gestion N 3 en date du 28 septembre 2023 et notamment ses dispositions relatives à la représentation de ses membres au sein de ses instances,

Vu la délibération en date du 19 juin 2026 procédant à l'installation du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard,

Considérant ce qui suit :

En octobre 2016 est créé le Groupement d'Intérêt Public Informatique des Centres de Gestion résultant des travaux menés la même année par la FNCDG, des Coopérations informatiques et de nombreux Centres de Gestion (CDG), notamment dans le cadre de la Commission « communication et nouvelles technologies et dématérialisation » de la FNCDG et sous l'autorité du Conseil d'administration de la Fédération.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est membre du Groupement d'Intérêt Public Informatique qui a été constitué notamment aux fins de :

- Proposer aux CDG et CIG (Centres Interdépartementaux de Gestion) une assistance informatique stratégique et fonctionnelle pour faire évoluer leur propre système d'information en cohérence avec les systèmes d'information des autres CDG et des partenaires de la fonction publique territoriale,
- Intégrer des applications développées et proposées par l'un ou l'autre des CDG ou CIG au regard de leur intérêt pour l'ensemble des membres, après avoir assuré la neutralité financière de ce transfert,
- Développer les facultés de réponses des Centres et l'e-administration aux services des Collectivités,
- Organiser des achats groupés dans le domaine informatique en exigeant dans les cahiers des charges des spécificités fonctionnelles et techniques adaptées aux besoins des CDG et CIG,

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-41-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

- Mener des actions de recherche et développement en développant et mettant à disposition des membres de nouvelles applications informatiques adaptées aux besoins des CDG et CIG.

La convention constitutive du GIP prévoit la représentation de ses membres au sein de ses instances de gouvernance.

Il appartient donc au conseil d'administration du centre de gestion de désigner un membre titulaire et un membre suppléant amenés à siéger au sein du GIP informatique.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : De désigner un membre titulaire et un membre suppléant en qualité de représentants du CDG30 au sein du GIP informatique comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
LEON Joffrey Maire d'Uchaud	GAILLARD Olivier Maire de Sauve

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Théo GUIGUE	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 19/06/2026
- La publication par voie électronique le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-41-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026